ANNEXE 4 : PLANIFICATION DES CONTROLES

Démarrage de la 1ère période et à chaque reconduction

DID de Cayenne

Transmet le calendrier des dates anniversaires des CVPO et des **projets de bons de commande***

Titulaire du marché

Transmet le **calendrier** des CVPO envisagés **sous 1 mois**

Réunion biannuelle : présentation du calendrier prévisionnel des contrôles (DID de Cayenne, titulaire du marché, formations)

La DID de Cayenne valide le calendrier suite à la réunion biannuelle

Transmet le **bon de commande*** avec le **calendrier validé & échéance**

La DID de Cayenne communique au titulaire du marché :

- les noms et coordonnées du CPRP de l'établissement contrôlé
- les noms et coordonnées du responsable de chacune des Antennes et d'un responsable pour ces CVPO.
- les fichiers Excel vierges pour le recensement des caractéristiques techniques si cela fait partie de la commande

Titulaire du marché

Réalisation des CVPO par le titulaire du marché

Remise du rapport CVPO au plus tard 4 semaines après le contrôle

* adressé par voie dématérialisée avec accusé de réception

Réunion biannuelle : tous les 6 mois avec pour objectif de présenter le calendrier pour le prochain semestre, éventuellement recaler celui du précédent semestre et présenter un bilan semestriel tel qu'indiqué dans l'article B.1.3 du CCTP.